

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le jeudi 29/9/2011 à la Maison communale à
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 21/9/2011.

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 25 août 2011 : Approbation.
2. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse: Exercice 2012: Approbation
3. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2012: Approbation
4. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest: Exercice 2012: Approbation
5. Compte de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest: Exercice 2010: Approbation
6. Petit Val Saint-Joseph: Redevance pour l'utilisation du lave-linge et du séchoir: Décision
7. Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO en abrégé):
Constitution : Statuts et business plan: Approbation

HUIS CLOS :

8. Démission d'un agent statutaire
9. Enseignement: Maîtresse spéciale de religion catholique aux écoles communales de La Bruyère
 - a) Mutation à temps partiel (2 périodes): Décision
 - b) Nomination à titre définitif à temps partiel (2 périodes): Décision
10. Désignation d'un maître spécial de psychomotricité à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère